

Comptes et livrets d'épargne : quelles différences ?

Comparatif entre les différents types de comptes et livrets d'épargne

Dénomination	Public concerné	Minimum	Plafond	Disponibilité	Intérêts	Fiscalité
<u>Livret A</u>	Tout public	10 €	Particulier : 22 950 € Association : 76 500 €	Fonds disponibles	2,4 %	Exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux
<u>Livret de développement durable et solidaire (LDDS)</u>	Personne majeure	15 €	12 000 €	Fonds disponibles	2,4 %	Exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux
<u>Livret d'épargne populaire (LEP)</u>	Personne à revenus modestes	30 €	10 000 €	Fonds disponibles	3,5 %	Exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux
<u>Livret jeunes</u>	12-25 ans	10 €	1 600 €	Fonds disponibles Retraits soumis à autorisation avant 16 ans	2,4 % minimum	Exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux
<u>Compte épargne logement (CEL)</u>	Tout public	300 € à l'ouverture + 75 € en cours de vie	15 300 €	Fonds au-delà de 300 € disponibles	1,5 % + prêt à taux réduit et prime d'État	Taxation à l'impôt sur le revenu (depuis 2018) et aux prélèvements sociaux
<u>Plan d'épargne logement (PEL)</u>	Tout public	225 € à l'ouverture et 540 € par an jusqu'à 10 ans	61 200 €	Fonds disponibles, mais si retrait dans les deux premières années, les intérêts sont ramenés au taux du CEL.	Variable selon la date d'ouverture du PEL + prêt à taux réduit et prime d'État	Taxation à l'impôt sur le revenu (PEL ouvert à partir de 2018) et aux prélèvements sociaux
<u>Plan d'épargne retraite populaire (Perp)</u> produit à présent remplacé par le PER	18-75 ans	Fixé par l'organisme financier	Pas de plafond de versements, mais plafond de déductibilité fiscale des cotisations	Fonds indisponibles Retrait anticipé possible dans certains cas exceptionnels	Rente viagère ou rente viagère + capital	– Rente viagère taxée comme retraite – Capital imposé au taux forfaitaire de 7,5 % ou au barème
<u>Compte à terme</u>	Tout public	Fixé par l'organisme financier	Pas de plafond	Fonds indisponibles avant le terme, sinon pas d'intérêts	Fixés par la banque (taux fixe, progressif ou variable)	Taxation à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux
<u>Compte ou livret d'épargne bancaire</u>	Tout public	Versements libres	Pas de plafond	Fonds disponibles	Fixés par la banque : entre 0,2% et 1,5% pour les livrets ordinaires et jusqu'à 4% pour les superlivrets (période limitée)	Taxation à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux

Livrets, plans et comptes d'épargne

**Où s'informer
?**

- Assurance Banque Épargne Info Service

**Textes de
référence**

- Arrêté du 27 janvier 2021 relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée

- Arrêté du 28 janvier 2025 relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée

Taux d'intérêt pour la période du 1er février 2025 au 31 juillet 2025

- Avis relatif au taux de rémunération des plans épargne-logement

Taux d'intérêt du PEL ouvert à compter du 1er janvier 2025



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00